

## PROJET DE PARC ET PLAGE DES EAUX-VIVES

### Prise de position du comité de Patrimoine suisse Genève (PSGe) sur le Projet de Parc et Plage des Eaux-Vives

**Constat** : les courriers des 7 avril 2009, 19 novembre 2009, 25 et 26 février 2010 de PsGe aux autorités municipales et cantonales contiennent l'essentiel de l'argumentaire. Il n'y a pratiquement rien à leur ajouter. Cette prise de position sur le Projet Parc et Plage des Eaux-Vives (PPEV) en récapitule les éléments essentiels

#### Préambule :

- PsGe précise que, fidèle à sa vocation de défense du patrimoine bâti et environnemental, elle ne se prononce que sur les aspects **patrimoniaux**, **paysagers** et **qualitatifs** du projet, au sujet desquels elle s'estime compétente. Elle n'émet pas d'avis sur les questions économiques ou d'exploitation impliquées par le projet.
- Le propos de PsGe est :
  - de susciter la compréhension et la prise en compte par le projet de la **logique historique** qui a déterminé l'évolution morphologique du site jusqu'à nos jours et qui constitue les invariants de son développement et de ses transformations successives,
  - d'inviter, en conséquence, les responsables et auteurs du projet à inscrire leur démarche dans la continuité, plutôt que dans la rupture, de cette logique en préservant et en mettant en valeur les composantes formelles et symboliques du site, porteuses de son identité, c'est-à-dire de sa faculté d'être reconnu à travers l'épaisseur du temps.

#### Agrandissement du port de la Société Nautique de Genève (SNG)

- PsGe est pleinement consciente que le moteur principal du projet de plage reste le réaménagement du port de la SNG dont dépend en grande partie la configuration actuelle du projet proposé qui n'en est qu'une conséquence.
- Pour des raisons de préservation des invariants morphologiques du site, PsGe juge excessive l'emprise de l'agrandissement prévu du port de la SNG dans la mesure où l'on peut craindre qu'un doublement de la jetée actuelle ne ferme partiellement l'horizon et ne transforme la Rade en une sorte de bassin privé de sa perspective lacustre élargie.
- Afin de mesurer la réalité de ces craintes, de vérifier la véracité des photomontages du dossier et de montrer l'impact réel du projet à la population, il serait souhaitable que des gabarits soient établis qui définissent précisément l'extension et la hauteur prévues des jetées de la SNG.

#### Création d'un lieu de baignade public

- Sur le fond, PsGe rappelle qu'elle n'est pas opposée au principe de création d'un lieu de baignade sur le site compris entre Baby-plage et le port de la SNG - Genève-plage et mesure la valeur d'usage ajoutée par un projet qui diversifierait la relation de la population genevoise au lac en améliorant son rapport à l'eau.

- Sur la forme, PsGe estime toutefois que le projet devrait être **révisé sur certains points** de son programme, en particulier quant à son ampleur, à la configuration proposée et à une partie de ses dispositifs, pour les raisons énoncées ci-après.

### Dimension historique du site

A l'instar de tout lieu doté de spatialité et d'histoire, la Rade de Genève forme un ensemble composite au sein duquel **chaque élément n'a de sens que dans sa relation aux autres**. C'est ce que l'on appelle la contextualité, le «génie» d'un lieu. Dans le cas de la Rade, l'évolution historique de sa forme, depuis ses premiers aménagements par l'homme, fut à toutes les époques déterminée par ses caractères topographiques préexistants : pente depuis les hauteurs dominantes de Frontenex et de Cornavin-Sécheron et évasement du lac à partir de l'«entonnoir» du Rhône. Les aménagements des deux rives qui se sont succédé depuis la préhistoire se sont toujours effectués dans le respect de cette géométrie : les consolidations, régularisations, rectifications ou extensions qui ont progressivement modelé les berges au cours du temps sont **constamment restées parallèles à la ligne côtière naturelle et étagées dans la pente**.

Sur le site du projet PPEV, c'est l'axe SO – NE qui détermine l'orientation des quais auxquels viennent s'accrocher **perpendiculairement** les aménagements (jetées) nécessités par la navigation.

Cette permanence du donné topographique dans la géométrie des aménagements qui ont marqué l'histoire de Genève depuis que celle-ci a décidé de se tourner vers le lac (XVIII<sup>e</sup> siècle) a permis de valoriser son site par rapport au paysage lointain et au «grand large» du lac et ainsi d'organiser une scénographie urbaine «naturelle», lovée dans le paysage, dont le jet d'eau constituera en quelque sorte la ponctuation baroque (cf. A. Corboz).

PsGe recommande que le projet PPEV s'inscrive dans cette logique de développement homogène et dessine la nouvelle berge créée par la plage **parallèlement au quai existant** et non pas selon le tracé projeté en biais qui introduirait une rupture avec les implantations antérieures. Il s'agit de reconnaître les lignes de force qui ont articulé tout le paysage de la Rade en profondeur, de la préservation d'une mémoire du lieu au-delà des circonstances éphémères de ses transformations successives, et de construire, dans et avec la structure de ces permanences, un nouveau chapitre contemporain du rapport de Genève à son berceau lacustre.

Dans cette perspective, PsGe est d'avis que le projet PPEV devrait se situer au sein d'une planification intégrée, globale et à long terme de l'ensemble de la Rade et du petit lac, des Eaux-Vives/Pâquis au Vengeron/Pointe à la Bise. Une telle vision générale permettrait de dégager une image directrice fondée sur la longue durée du site à l'échelle géologique et géographique, et ainsi d'harmoniser les interventions futures en un ensemble cohérent avec sa **signification** : rapport fondateur à l'eau et contraste fortement marqué entre l'urbain densément bâti et sa large ouverture vers la nature. PsGe estime en effet qu'en l'occurrence, la valeur paysagère, mesurée à grande échelle, est prépondérante. La largeur de l'échappée, «respiration» visuelle de la ville vers le paysage lointain doit impérativement être préservée !

A plus petite échelle, la logique d'un développement historique qui s'est effectué par ajouts ou strates successives à partir des rives originelles implique que les aménagements projetés, tout en étant stylistiquement et techniquement sans ambiguïté de leur époque, s'inscrivent dans le **prolongement**, le continuum des réalisations antérieures. L'affirmation du nouveau ne doit pas nécessairement passer par la

destruction de l'ancien : il peut y avoir discontinuité typologique sans qu'il y ait forcément rupture morphologique.

C'est pourquoi PsGe recommande que tous les aménagements actuels des quais, dont certains remontent au XIX<sup>e</sup> siècle, soient préservés dans leur matérialité et leur expression (murs, dallages, etc.) ainsi qu'avec la hiérarchie créée par les différenciations de leurs niveaux et par leurs diversités fonctionnelles (circulations automobile, cycliste, pédestre, promenade haute, médiane, au bord de l'eau, repos sur les pelouses...). Le futur lieu de baignade, précédé d'une esplanade verte ou d'embranchements en «dur», devrait venir **s'accrocher au dispositif existant** en lieu et place des enrochements actuels, et **en dénivelé du quai actuel**, ajoutant ainsi une nouvelle couche à l'histoire du lieu, un nouveau palier à ceux qui descendent progressivement suivant la pente depuis les parcs jusqu'à l'eau en passant par les promenades supérieure et inférieure.

Cette structuration par degrés successifs suppose que soit maintenue la proximité du promeneur avec l'eau (possibilité de déambulation continue au ras de l'eau) ainsi que le dégagement des vues depuis les parcs de La Grange et des Eaux-Vives. En conséquence, aucune installation permanente nouvelle, hormis les kiosques saisonniers au bord de l'eau, ne devrait être placée longitudinalement par rapport à la rive au risque d'obstruer la continuité visuelle. Tous les nouveaux aménagements de service devraient généralement se caler sur le principe d'orthogonalité des installations existantes, à savoir perpendiculairement au quai, à l'instar des Bains des Pâquis ou du bâtiment de la SNG.

### **Le désencombrement du quai marchand.**

La forme d'un lieu est inséparable de sa fonction. Depuis sa construction au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le quai marchand des Eaux-Vives est LE port vivant de Genève. Certes on n'y décharge plus les pierres de Meillerie, mais il conserve une activité de batellerie qui en fait tout le charme et l'attractivité pour les Genevois autant que pour les touristes. Genève n'est pas qu'une ville de villégiature. PsGe reconnaît certes la nécessité d'une certaine mise en ordre : débarras des dépôts de matériaux, délocalisation de la police du lac et des pêcheurs, suppression totale des voitures. Mais au-delà de cette réorganisation, il est essentiel que ce quai conserve sa tradition portuaire. Les pêcheurs professionnels interviewés estiment que sans les bateaux et les travaux d'entretien qu'ils exigent, le site perdrait toute animation même si eux-mêmes souhaitent disposer de locaux plus fonctionnels que leurs baraques actuelles. Ils suggèrent qu'une façon de désencombrer le port des Eaux-Vives serait de le réserver aux canots, barques et petits voiliers et de déplacer les gros voiliers vers le nouveau port de la SNG. Cette mesure permettrait peut-être de réduire d'autant la nécessité d'agrandir le port de la SNG et d'éviter ainsi un engorgement accru d'un plan d'eau déjà fortement sollicité !

### **Rapport plage-port.**

PsGe relève une autre incohérence historique et morphologique dans le rapport entre les établissements portuaires et la localisation de la plage. Traditionnellement, les plages urbaines de Genève sont tournées face au lac, vers la nature, en amont des ports, là où l'eau est la plus propre. Baby plage et la plage des Pâquis (à ne pas confondre avec l'établissement balnéaire du même nom tourné vers la Ville) sont ainsi. La plage prévue entre le débarcadère des Eaux-Vives et la SNG renverse ce dispositif naturel du fait de sa géométrie «introvertie» laquelle, au lieu de s'orienter parallèlement à la rive (voir ci-dessus) et d'offrir les lointains lacustres à la contemplation des baigneurs et des bronzés propose le fond de la Rade et le front des Pâquis pour tout horizon...

Enfin, PsGe se demande si un vaste port agrandi dans lequel presque tous les bateaux, même à voile, sont dotés de moteurs ne risque pas de menacer la qualité de l'eau (fuites d'huile et d'essence, écoulements des produits chimiques anti-algues, etc.) qui serait celle d'une plage positionnée en aval. Il serait donc essentiel que le projet offre toutes les garanties écologiques sur cette question.

**Patrimoine archéologique.**

Pour la conservation de ce patrimoine important, PsGe s'en remet à l'avis de l'archéologue cantonal.

\*\*\*

Psge rappelle qu'un des principes cardinaux de la sauvegarde du patrimoine est la réversibilité des interventions et que, dès lors, ce principe devrait guider les auteurs de ce projet qui doit demeurer respectueux du patrimoine.

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, PsGe demeure réservée sur la forme du projet présenté.

*Le Comité de Patrimoine suisse Genève, 1<sup>er</sup> juin 2010*